

Les cahiers de l'EssenCCIel

Les rendez-vous de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

Atelier 3 : Favoriser la diversité humaine

Jean-Michel Beloeil - RESTORIA
Pierre Delaporte - ANPE
Pierre-Michel Dupont - SCEA Les Nonnains
Frédéric Doreau - ARACT

Il y a quelques années encore, une entreprise qui lançait des actions sur le volet social du Développement Durable mettait en avant un financement vers les pays en voie de développement. Il s'agissait alors d'actions externes à l'entreprise. Cet atelier a présenté des actions internes.



La société RESTORIA a misé sur l'humain en adoptant la charte de la diversité. Cette charte définit l'absence de discriminations culturelles, éthiques et sexuelles. L'idée est d'associer la conformité avec les dispositions légales, d'optimiser les ressources humaines, d'améliorer la performance économique et de reconnaître l'entreprise citoyenne. Avoir un personnel diversifié est source de richesse pour l'entreprise.

De son côté, face aux difficultés de recrutement dans certains métiers, l'ANPE développe le recrutement par simulation. Il n'est plus question de diplôme, mais de capacité à faire un travail. Cette méthode est appliquée dans de nombreuses entreprises du Maine-et-Loire.

La SCEA Les Nonnains, aidée de l'ARACT, a intégré les enjeux de facteurs humains et conditions de travail dans son projet de développement à 5 ans, incluant une nouvelle unité de production. L'intérêt du projet est d'avoir travaillé sur l'ergo-conception, adapter les outils de travail en fonction des capacités humaines.

- Plate-forme vocation ANPE
- Charte de la diversité
- Ergo-conception-ARACT

Atelier 4 Conception et réalisation durable de son bâtiment, des économies pour l'avenir

Eric Le Rest et Tanguy Morvan - BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
Olivier Rondeau - CRÉDIT AGRICOLE
Hervé Brigardis - HÉLIO DOMUS
Jacky Fauvel - AFCO OUEST
Edith Emereau - ALISEE
Olivier Preault - EDEL

Pour intégrer le Développement Durable dans son bâtiment, il est nécessaire de prendre en compte 4 phases.

L'eco-conception :

La réussite d'un projet implique une étude approfondie et le plus en amont possible. L'implantation du bâtiment se conjugue avec la nature des matériaux à mettre en œuvre, le respect des contraintes du site, les usages, les comportements. Il faut opter pour une approche bioclimatique.

La réalisation du chantier :

Dans une opération de construction, le coordonnateur SPS veille au respect des règles de prévention et de protection des salariés, mais intervient de plus en plus sur l'environnement (la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie). Sa mission est de mutualiser les outils et les équipements et de faire respecter les règles de Haute Qualité Environnementale (HQE), préalablement définies.

L'éco gestion :

Des organes de contrôle et de régulation installés permettent de suivre et contrôler la performance du bâtiment. Ils servent également

à communiquer, sensibiliser et mobiliser les résidents pour améliorer leurs pratiques si nécessaire.

La fin de vie :

Prévoir l'avenir en faisant appel à des matériaux facilement recyclables ou réutilisables.

Expériences exemplaires :

La Banque Populaire Atlantique à Nantes et le Crédit Agricole Anjou Maine à Angers ont tous deux suivi la démarche HQE.



Depuis 2005, la Banque Populaire Atlantique a mis en service son nouveau bâtiment intégrant une façade bioclimatique (double peau), des stores et une fonction de suntracking (panneaux solaires qui suivent l'ensoleillement) améliorant de façon significative le confort et les économies d'énergies. Une enquête menée auprès des salariés de la banque montre que plus de 96% d'entre eux sont satisfaits. De plus, ce bâtiment a généré 24% d'économie sur la consommation d'énergie. Le Crédit Agricole Anjou Maine suit également cette voie.

• AYEZ LE REFLEXE CCI •

Votre contact sur cette thématique :

Philippe LOHÉZIC • Tél. : 02 41 20 54 48

philippe.lohezic@maineetloire.cci.fr



En partenariat avec :

Les Cahiers de l'EssenCCIel sont édités par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, 8, boulevard du Roi René - B.P. 60626 - 49006 Angers cedex 01 - Tél. : 02 41 20 49 00 Directeur de la publication : Joël Blandin - Rédacteur en chef : Alain Ratour - Secrétaire de rédaction : Dominique Gruson - Assistante rédactrice : Christelle Gourronc - Impression : LGL 02 41 69 05 05 - Routage : Ouest Routage 02 41 42 35 25 - Tirage : 3 000 exemplaires. Dépôt légal : novembre 2008. Publication en accès sur le site Internet de la CCI : www.maineetloire.cci.fr



En 1987, le développement durable a été défini comme un «développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Aujourd'hui ce concept est mis en avant partout et sous toute ses formes.

Avec l'augmentation des prix des matières premières (alimentaires, produits pétroliers...), à peu près toutes les activités sont touchées financièrement, mais également dans leur organisation. Il serait illusoire de penser que cette tension va s'inverser rapidement.

Les chefs d'entreprises doivent prendre pleinement en compte ces réalités et agir pour assurer la pérennité de nos activités et préserver notre territoire d'une crise économique et donc sociale.

Dans ce contexte particulier, des entreprises sortent du lot et ce ne sont pas que les grandes entreprises. Elles ont, avant les autres, intégré une stratégie de développement durable au plus haut niveau. Devenir une entreprise responsable sur le plan social et environnemental peut permettre également d'améliorer sa rentabilité et d'ouvrir son horizon sur le long terme.

Pour toutes ces raisons, la CCI de Maine-et-Loire a organisé une première journée d'échanges sur la Responsabilité Sociétale d'Entreprise et le développement durable appliqué en entreprise. Cette journée a vocation à devenir annuelle. Elle mettra en lumière les expériences locales sur cette thématique et présentera des éléments concrets et simples pour appliquer cette politique dans nos entreprises.

Bonne lecture !

Joël BLANDIN

Président de la CCI de Maine-et-Loire

La CCI de Maine-et-Loire vous propose une nouvelle publication, « Les Cahiers de l'EssenCCIel ». Dans chaque numéro, vous trouverez la synthèse de conférences organisées au siège de la CCI, dans les centres de services d'Angers, Cholet et Saumur. Des interventions d'experts, des rappels de théorie, mais surtout beaucoup de pratique avec des méthodes simples, des conseils... Un éclairage précieux sur des enjeux d'actualité et d'avenir pour les entreprises. Au sommaire du troisième numéro des « Cahiers de l'EssenCCIel », tout ce qu'il faut retenir de la première rencontre Responsabilité Sociétale d'Entreprise du 5 juin dernier. Et pour plus d'information, de conseil, de formation, « Ayez le réflexe CCI ! ».

Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Rencontre du 5 juin 2008 au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, 8 boulevard du Roi René à Angers. Synthèse de la conférence-débat animée par Thierry LARDEUX, Journaliste RTL ; avec l'intervention d'Alain GRANDJEAN, Economiste et Emilie LEBRUN, Chef de Projet à l'AFNOR.



• Engager son Entreprise

dans une démarche de Développement Durable, c'est...



Coordonnées :

E-mail : info@maineetloire.cci.fr Téléphone : 02 41 20 49 00



• Quelles définitions pour le DD et la RSE ?

Définition officielle du Développement Durable :

« Développement répondant aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

Cette définition est apparue en 1987 avec le rapport Brundtland. Il s'agissait au départ d'un concept politique. Ce sont en effet les gouvernements qui se sont appropriés le terme. Lorsque les acteurs privés se sont manifestés, est apparue la Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Le concept de Développement Durable est basé sur 3 piliers : Economique, Social, et Environnemental. Le but recherché est de créer de la richesse en consommant moins d'environnement et en contribuant au progrès social.

La définition ISO de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise :

« Responsabilité d'une organisation pour les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales, est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans sa sphère d'influence »

Les acteurs privés se sont appropriés les concepts de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale. De nombreux référentiels, déclaration de principe, charte éthique, sont alors nés dans les entreprises. Une norme ISO homogénéisera ces approches.

LES SEPT THÉMATIQUES ISO 26000

Le projet fait apparaître 7 thématiques : la gouvernance, les droits de l'homme, les pratiques et relations de travail, l'environnement, les bonnes pratiques des affaires, les questions relatives aux consommateurs, l'engagement sociétal. A ces questions centrales, il faut rajouter l'économie, considérée comme une thématique transversale, de même que la santé et la sécurité. Plusieurs outils existent en termes d'évaluation de référentiels. Dans ce cadre, l'ISO 26000 travaille en étroite collaboration avec le Global Reporting Initiative (GRI) qui comporte déjà un certain nombre d'indicateurs.

• Du constat aux engagements

Des Constats

Le réchauffement climatique et ses conséquences

Il faut partir du fait que le modèle de confort occidental se généralise à l'ensemble de l'humanité, nous le souhaitons tous. Mais l'explosion démographique est telle,

que nous serons environ 9 milliards en 2050. Les modes actuels de consommation des pays occidentaux ne permettront donc pas à tous de bénéficier de ce confort. Il devient nécessaire de réduire notre consommation d'énergie, dont 80% émet du CO₂, ou de passer aux énergies renouvelables. Mais ces dernières ne représentent aujourd'hui que 2% de la consommation mondiale d'énergie.

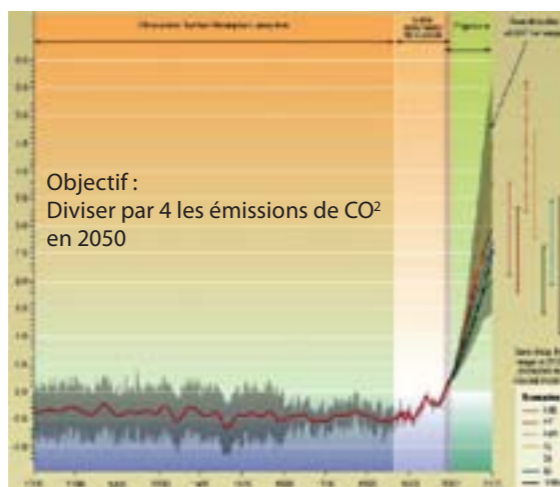
Les conséquences de ce réchauffement sur l'environnement et l'humanité sont nombreuses. La diminution de la productivité agricole due aux chocs thermiques des écosystèmes génèrera des famines. Une réduction des surfaces émergées et une augmentation des surfaces désertiques entraîneront des migrations climatiques et

une aggravation des conflits.

Les conséquences sur l'économie sont donc incontestables.

Mettre en œuvre des actions rapides coûtera 1% du PIB mondial, alors que ne rien faire en coûtera de 5 à 20 %.

Evolution de la température moyenne de l'air au niveau du sol



Augmentation du coût du pétrole et des matières premières

L'écart entre la production de pétrole et la demande s'accroît, ce qui génère une

augmentation du prix.

Mais il existe un consensus dans le monde pétrolier sur un plafond de production entre 2015 et 2025. En effet, les découvertes en pétrole sont moins nombreuses. Dans le même temps la demande augmente.

Aujourd'hui, toute notre économie est dépendante du pétrole. Si nous ne changeons pas nos modes de consommation, le prix du pétrole continuera de croître. Les entreprises ont donc intérêt à trouver d'autres alternatives pour minimiser leur dépendance.

Concernant les ressources non renouvelables et les matières premières, des difficultés sont aussi à craindre. La production de poisson baisse, les stocks de céréales diminuent, aussi les prix sont-ils orientés durablement à la hausse.

Des Engagements

L'Union Européenne s'est fixée 3 objectifs environnementaux pour 2020 :

1. Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'au moins 20%,
2. Intégrer les énergies renouvelables pour 20% dans le « mix » énergétique,
3. Améliorer l'efficacité énergétique de 20%.

GRENELLE : DES ENGAGEMENTS POUR DOPER DES ACTIVITÉS ÉMERGENTES

LE POINT SUR QUELQUES MESURES

BILAN CARBONE

La généralisation de ce bilan carbone-énergie pour tous les organismes de plus de 250 salariés, augmentera les compétences et l'expertise des consultants dans ce domaine. Les autres entreprises non concernées seront inévitablement impactées.

RSE

Si aujourd'hui, seules les entreprises cotées en Bourse doivent établir leur rapport RSE (depuis la loi NRE : Nouvelles Régulations Economiques), un élargissement de ce champ d'application est à l'ordre du jour.

BÂTIMENTS ECONOMES EN ENERGIE

La priorité est donnée au bâtiment avec des objectifs ambitieux. Si les nouvelles constructions devront être équipées en basse consommation d'ici 2012, le vrai marché est celui de l'existant. Les bâtiments publics devront réaliser un audit énergétique d'ici 2010 et une rénovation pour 2012, avec pour objectif, de réduire la facture énergétique de 40%. Pour les logements sociaux, les plus économes

(>230 KWH/M²), ils devront atteindre 90 à 150 KWH/M².

TRANSPORT DURABLE

Le fret ferroviaire sera développé sur les axes frontaliers. Une taxe kilométrique sur les poids lourds pourra être mise en place sous certaines conditions à partir de 2011. Elle permettra le recours à d'autres modes de transport ou l'optimisation des déplacements. L'objectif est d'augmenter de 25 % d'ici 2012 la part de marché du fret non routier.



FAVORISER LES PRODUITS DURABLES

6% de la surface agricole réservés à l'agriculture biologique en 2013 et 20% en 2020, tels sont les objectifs donnés dans le Grenelle.

Les restaurations collectives publiques

devront, quant à elles, utiliser 15% de produits biologiques en 2010 et 20% en 2012. La suppression des phosphates dans les lessives est prévue en 2010. La généralisation de l'étiquetage environnemental et du Bonus Malus écologique auront des incidences sur l'évolution des produits, favorisant ainsi ceux qui ont le moins d'impact sur l'environnement.

DECHETS

L'objectif est de réduire de 15% d'ici 2012, les déchets enfouis ou incinérés. Le taux de recyclage des matières organiques devra atteindre 75% pour les déchets d'entreprise.

BIODIVERSITE-RESSOURCES NATURELLES

Protéger la faune et la flore est aussi un moyen de préserver nos ressources naturelles.

Cette préservation passe par le recensement des espèces de notre territoire et la réduction de l'usage de certains produits dangereux pour l'homme et son environnement. Ces spécificités naturelles doivent être protégées puisqu'elles peuvent aussi devenir les ressources économiques de demain.

• Des Chefs d'entreprises engagés partagent leurs expériences

Atelier 1 Stratégie de Développement Durable :

créer de la richesse en préservant l'environnement et l'homme

Valérie Gourdon - Groupe FLORY

Christian Lafage - Groupe REMY COINTREAU

Bertrand Schaupt - Assurances GENERALI

Créer de la richesse en préservant l'environnement et l'homme, intégrer le Développement Durable dans sa stratégie d'entreprise permettent d'avoir une vision à moyen et long termes de ses activités. Cette approche est d'autant plus nécessaire que l'évolution et les attentes des parties prenantes s'accroissent. Il en va parfois de la pérennité de l'entreprise.

Après une réflexion de fond sur l'amélioration de ses performances en termes de Développement Durable, le Groupe FLORY adhère au programme « fibre citoyenne », géré par « YAMANA » (organisation qui regroupe les entreprises membres, dans le secteur du textile). Puis, petit à petit, les actions en faveur de l'environnement, du social et de l'intégration de l'entreprise dans son territoire, se sont accentuées. Aujourd'hui le Groupe est lancé dans une stratégie de partenariat Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) avec ses fournisseurs.

Le Groupe REMY COINTREAU a, quant à lui, fait le choix d'une politique de Responsabilité Sociétale en signant le pacte mondial, s'engageant ainsi à respecter 10 principes émanant des Nations-Unies. Le groupe a décidé de créer une direction Développement Durable pour les intégrer dans tous ses axes stratégiques.



Le Groupe GENERALI, sans vouloir faire du Développement Durable un slogan publicitaire, a opté pour l'incitation tarifaire en accordant des rabais et des services élargis aux assurés témoignant d'un comportement respectueux de l'environnement. Les entreprises peuvent ainsi obtenir un rabais de 5 à 30% en fonction de leur respect aux exigences.



Réaliser un diagnostic Développement Durable (CCI)

Atelier 2 Faire la chasse aux gaspillages énergétiques

Patrick Bécot- ANJOU POMPES BECOT

Philippe Gueguen- AROME DE CHACE

Philippe Vincent-ADEME

Alain Tromeur-EDF

Compte tenu des évolutions technologiques, économiques, mais aussi des impacts environnementaux, il devient indispensable de se lancer dans une démarche de maîtrise de la demande en énergie. Par des exemples d'entreprises locales, cet atelier a montré que des économies financières étaient possibles en réduisant aussi l'impact sur l'environnement. Des retours sur investissement de moins d'un an à 2 ou 3 ans sont courants. Il est néanmoins nécessaire de bien connaître les usages et besoins de son entreprise avant de se lancer dans de gros investissements. Quelques actions possibles :

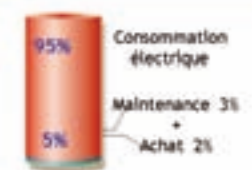
Réduire sa consommation d'énergie

Réduire les fuites d'air comprimé, utiliser la variation de vitesse, utiliser des moteurs plus performants, réduire les organes de transmission, utiliser des minuteriers et des détecteurs... sont autant de solutions qui peuvent être proposées. Par ailleurs, l'installation d'une gestion technique centralisée a l'avantage de connaître et de mieux gérer ses consommations au quotidien.

Réduire sa facture

Tout d'abord en réduisant les pics de consommation, en utilisant des optimiseurs de puissance... De plus, pour l'achat de certains matériels économes, les fournisseurs d'énergie proposent des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), un coup de pouce financier pour mener à bien son projet.

Coût réel d'un moteur électrique sur 10 ans



Réaliser un « Déclic chasse aux gaspis » (CCI)
Réaliser un diagnostic énergie avec possibilité de financement par l'ADEME de 50 à 80%